

	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RACQUINGHEM					
	Séance du 24 juin 2025					
L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin le Conseil Municipal de la Ville de Racquinghem légalement convoqué le 10 juin 2025 s'est assemblé en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEMAIRE, Maire de RACQUINGHEM						
Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	16	Votants :	17
Présents :	DEMAIRE Jean-Luc, ANDRZEJEWSKI Stéphanie, ANSEL Jean-Pierre, BAUDUIN Astrid, BULTEL René, CHARLET Christophe, CLERMONT Sabine, DELOUX Claude, DUFRENNE Yoan, GAMBLIN Francis, GRIOCHE Christelle, HANNOTEL José, LAMOOT Véronique, MAGNIER Zlata PLOCKYN Stéphanie et PRUVOST Wulfran					
Excusés :	PRUVOST Sébastien ayant donné procuration à HANNOTEL José et SANTINI Sophie					
Absente :	DUBOIS Colette					
Secrétaire :	DUFRENNE Yoan					

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Commune - Compte financier unique (CFU) 2024

Le Conseil Municipal valide le CFU provisoire 2024 voté le 27 mars dernier, à savoir :

Section d'investissement :

Résultats reportés (excédent)	309 073,40 €		
Dépenses	309 993,92 €	Recettes	389 972,22 €
Résultat de clôture	389 051,70 €		

Section de fonctionnement :

Résultats reportés (excédent)	416 214,56 €		
Part affectée à l'investissement	- 316 314,56 €		
Dépenses	1 338 519,70 €	Recettes	1 714 563,13 €
Résultat de clôture	416 314,56 €		

Excédent de financement	389 051,70 €
RAR Dépenses	81 303,80 €
RAR Recettes	0 €
Excédent total de financement	307 747,90 €

Adoption à l'unanimité

Affectation au compte 1068 (recette d'investissement) :	276 043,43 €
Affectation au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) :	100 000,00 €

Adoption à l'unanimité

Délibération 22/2025 : Aménagement de sécurité de la RD 190 – rue de Cassel – Attribution du marché

Le marché d'aménagement de sécurité de la RD 190 en partenariat avec la commune de Wardrecques a été attribué à l'entreprise DUCRCQ TP pour un montant de 193 400 € HT.

Adoption à l'unanimité

Délibération 23/2025 : Rénovation énergétique et réaménagement de l'école primaire des Landes - Mission de maîtrise d'œuvre – Attribution du marché

Le marché d'aménagement de rénovation énergétique et réaménagement de l'école primaire des Landes, mission de maîtrise d'œuvre, a été attribué à l'entreprise IODA Architectes pour un montant de 48 600 € HT.

Adoption à l'unanimité

Délibération 24/2025 : Aménagement de sécurité de la RD 190 – rue de Cassel – Convention financière avec la commune de Wardrecques

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de sécurité de la RD 190 – rue de Cassel doivent démarrer semaine 26.

Ces travaux sont financés à parts égales (50 %) par les communes de Racquinghem et Wardrecques.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention avec la commune de Wardrecques afin de finaliser les engagements contractuels financiers.

Un plan financier définitif sera établi à la fin des travaux.

Adoption à l'unanimité

Délibération 25/2025 : Personnel communal – Modification des lignes directrices de gestion

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que les lignes directrices de gestion, instaurées le 26 mars 2021 pour une période de six ans et concernant la stratégie de pilotage des ressources humaines ainsi que les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents, ont fait l'objet de modifications.

Ces ajustements concernent l'avancement de grade, la promotion interne et l'avantage spécifique d'ancienneté accordé aux secrétaires de mairie, conformément au décret n°2024-827 du 16 juillet 2024.

Le Conseil Municipal prend acte de ces modifications.

Délibération 26/2025 : Création d'une réserve communale de sécurité civile

Le Conseil Municipal approuve la création d'une réserve communale de sécurité civile.

L'organisation, le fonctionnement et les missions de cette réserve communale de sécurité seront définis par un règlement intérieur, lequel sera établi par arrêté municipal.

Adoption à l'unanimité

Délibération 27/2025 : API RESTAURATION – Révisions tarifaires des repas à destination du service scolaire

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'API RESTAURATION pour la livraison de repas à la cantine pour l'année scolaire 2025/2026.

Les tarifs s'établissent comme suit :

- Repas enfant : 2,79 € HT
- Repas adulte 3,43 € HT

Adoption à l'unanimité

Délibération 28/2025 : Transport scolaire - Convention

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs transmis par les Voyages INGLARD pour la mise à disposition d'un bus pour l'année scolaire 2025/2026.

Le tarif est de :

- 153 € TTC le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour un bus matin et soir

Le Conseil Municipal accepte la proposition transmise par les Voyages INGLARD et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec les Voyages INGLARD.

Adoption à la majorité (1 abstention)

Délibération 29/2025 : Plan communal de sauvegarde- Mise à jour

La commune de Racquinghem, soucieuse de la sécurité de ses habitants, a entrepris la mise à jour de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce plan est un outil essentiel pour organiser les actions de sauvegarde en cas d'événements majeurs, qu'ils soient naturels, technologiques ou sanitaires. Il vise à assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population face aux risques identifiés.

Le Conseil Municipal approuve la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Racquinghem, tel qu'il est présenté.

Adoption à l'unanimité

Délibération 30/2025 : Travaux en régie 2023 et 2024

Les travaux en régie n'ont pas été comptabilisés sur les exercices 2023 et 2024.

Afin de régulariser cette situation conformément à la note interministérielle DGCL/DGFIP du 12 juin 2014 relative aux corrections d'erreur sur exercices antérieurs, il est nécessaire de les affecter au comptant 1068 – Réserve-en recettes d'investissement par opération d'ordre non budgétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le comptable à réaliser cette opération d'ordre non budgétaire.

Adoption à l'unanimité

Délibération 31/2025 : Stratégie d'attractivité du territoire en matière de professionnels de santé – Attribution d'une aide financière au projet de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Les Bruyères de Racquinghem en complément du concours financier de la CAPSO

Par délibération de son conseil communautaire, la CAPSO a acté le 30 novembre 2021 une stratégie d'attractivité du territoire en matière de professionnels de santé et un cadre d'intervention destiné à favoriser la primo-installation de professionnels de santé sur le territoire.

Le dispositif communautaire permet ainsi d'attribuer un concours financier pour les travaux d'installation de professionnels de santé nouvellement arrivés sur le territoire. Ce dispositif concerne également les travaux projetés par les professionnels de santé déjà installés, disposant de la qualité de maître de stage en médecine générale et destinés à l'accueil de jeunes médecins.

Les modalités d'intervention décidées par le conseil communautaire fixent l'aide à un montant plafond de 2 000€ sur la base d'une dépense subventionnable de 10 000 €. Cette aide est conditionnée à un concours financier de la commune à hauteur minimum de 50% de l'aide communautaire pour les communes rurales et de 100% pour les communes urbaines.

Le guichet unique santé créé par la CAPSO a reçu le docteur Christian Cuvelier au titre de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Les Bruyères de Racquinghem.

Au vu du dossier présenté, le bureau de la CAPSO a décidé d'attribuer une aide aux travaux d'un montant de 2 000 € à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Les Bruyères de Racquinghem. L'attribution de cette aide est donc conditionnée à un abondement de la commune de Racquinghem à hauteur de 1 000 €.

Le Conseil Municipal décide d'accompagner le projet de travaux de la Maison de Santé en vue de favoriser l'accueil de futurs professionnels et lui octroie un concours financier de 1 000 €.

Adoption à l'unanimité

Délibération 32/2025 : Rue des Sapins – Déclassement du domaine public et vente de terrain

Monsieur le Maire rappelle la délibération 17/2025 du 27 mars 2025, qui déclassait la parcelle AL 110p (185,25 m²) du domaine public, située rue des Sapins, et approuvait sa vente pour un montant de 1 000 € (prix des Domaines). Après l'intervention du géomètre, il apparaît que l'occupation effective du terrain est légèrement supérieure à celle initialement prévue (259 m²).

Il est donc nécessaire d'annuler la délibération 17/2025 et de procéder à une nouvelle délibération.

Les domaines ont effectué une nouvelle évaluation de la valeur vénale de ces 259 m² (parcelles AL 110p et 112p), la fixant à 1 300 €.

Le Conseil Municipal annule la délibération 17/2025 du 27 mars 2025, procède au déclassement et à la désaffectation des immeubles cadastrés AL 110p et AL 112p (259 m²) situés rue des Sapins, jouxtant la parcelle AL 126, approuve la vente dudit terrain au prix des Domaines.

Adoption à l'unanimité

Délibération 33/2025 : Demande de subvention – Fonds Biodiversité Investissement

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre des Fonds Biodiversité Investissement pour réaliser des aménagements dans un espace vert communal.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 12 206,26 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, compte tenu du coût de ces travaux, à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre des Fonds Biodiversité Investissement pour réaliser des aménagements dans un espace vert communal.

Adoption à l'unanimité

Délibération 34/2025 : Demande de subvention – Recettes provenant des amendes de police – Rue Candaës

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre des amendes de police pour l'aménagement de voirie de la rue Candaës (réalisation d'ancrage, mise à niveau, pose d'enrobés).

Le coût estimatif des travaux s'élève à 21 150 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, compte tenu du coût de ces travaux, à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre des amendes de police l'aménagement de voirie de la rue Candaës (réalisation d'ancrage, mise à niveau, pose d'enrobés).

Adoption à l'unanimité

Délibération 35/2025 : Salle Jean Lefebvre – Tarif

Le Conseil Municipal valide le tarif de 150 € pour la location de la salle Jean Lefebvre du 15 et 16 novembre 2025.

Adoption à l'unanimité

Délibération 36/2025 : VITAL'GYM audomaroise - Renouvellement de la convention d'utilisation de la salle Jean Lefebvre

Monsieur le Maire donne lecture de la demande émanant de Mme Brigitte BONIN, présidente de l'association VITAL'GYM audomaroise qui souhaite renouveler sa convention d'occupation pour la salle Jean Lefebvre pour la saison sportive 2025-2026.

Mme BONIN souhaite bénéficier de la mise à disposition de la salle Jean Lefebvre le

- Lundi de 17 H 30 à 19 H 30
- Mardi de 10 H 00 à 11 H 00

Le Conseil Municipal valide la convention d'utilisation de la salle Jean Lefebvre pour la saison sportive 2025-2026 pour une contribution financière de six euros par heure d'occupation.

Adoption à l'unanimité

Délibération 37/2025 : Enquête publique sur la mise en place d'une usine de fabrication de matériaux d'isolation – Société BAUDELELT HOLDING

Une enquête publique a été ouverte du 28 avril au 28 mai 2025 sur la demande présentée par la société BAUDELET HOLDING en vue d'obtenir l'enregistrement de la mise en place d'une usine de fabrication de matériaux d'isolation en fibres de bambou pour son installation située sur la commune de Blaringhem, site Valo-Parc 1288 route de Wardrecques (projet FIBOO).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande présentée par la société BAUDELET HOLDING en vue d'obtenir l'enregistrement de la mise en place d'une usine de fabrication de matériaux d'isolation en fibres de bambou pour son installation située sur la commune de Blaringhem, site Valo-Parc 1288 route de Wardrecques (projet FIBOO).

Adoption à la majorité.

Délibération 38/2025 : Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage- Rénovation énergétique et réagencement de l'école primaire des Landes

Le Conseil Municipal est favorable à la conclusion d'une convention de prestation de services avec la CAPSO concernant la rénovation énergétique et réagencement de l'école primaire des Landes et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Adoption à l'unanimité